

Objectifs

■ La médiation

La médiation consiste à résoudre de façon amiable un différend entre deux acteurs économiques (privés ou publics), grâce à l'intervention d'un tiers neutre, le médiateur. L'organisation saisissante rencontre le médiateur en charge de son dossier. Celui-ci contacte l'autre partie (entreprise ou entité publique) et lui propose d'entrer en médiation, démarche volontaire et non contraignante. Le médiateur facilite la négociation mais ne propose pas les solutions, qui doivent émerger des parties elles-mêmes. Une fois l'accord trouvé, il est formalisé par écrit par les parties et doit rester confidentiel.

Banque de France : le réseau des correspondants TPE

Ce dispositif qui vise à rompre l'isolement des dirigeants et à les aider à mieux anticiper leurs besoins financiers. A défaut de règlement du litige au niveau des services internes de l'établissement de crédit ou de paiement (agence, service clientèle,...), la loi (article L. 315-1 du Code monétaire et financier) offre la possibilité aux parties en présence de soumettre leur différend au médiateur que tout établissement de crédit ou de paiement est tenu de désigner à cet effet.

Le médiateur est compétent pour connaître des litiges relatifs à l'exécution des contrats conclus et aux services fournis en matière de gestion de compte de dépôt, d'opérations de crédit, de produits d'épargne et d'instruments financiers, à la condition qu'il s'agisse d'opérations concernant des particuliers agissant à titre non professionnel. Les dirigeants pourront directement les solliciter aux guichets de la Banque de France, par e-mail ou via un numéro vert dédié. Ces correspondants auront pour rôle d'accompagner les dirigeants d'entreprise et de les orienter vers les organismes à même de les conseiller.

- Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
10 Quai des Queyries
33072 Bordeaux Cedex
- Madame le Médiateur de la CRCAM d'Aquitaine Case Postale 23
304 Bd du Président Wilson
CS 41272
33076 Bordeaux Cedex
- Monsieur le Médiateur de la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel
Boite Postale 90112
33024 Bordeaux Cedex
- Monsieur le Médiateur du CCSO
17 allée James Watt
BP 30112
33704 Mérignac Cedex

La médiation des entreprises



Le Médiateur des entreprises propose un service gratuit de résolution amiable des différends. Qu'il s'agisse d'un litige entre entreprises (de la TPE au grand groupe) ou d'un litige entre une entreprise et une entité publique, ce réseau accompagne dans une médiation client-fournisseur gratuite et rapide.

LES AIDES AUX ENTREPRISES

La médiation prud'homale

■ Les chartes et labels

Charte Relations fournisseur responsables, ou qui visent « l'excellence achats » du Label RFR, décerné en partenariat avec le CDAF. Enfin, pour lever toutes les barrières freinant encore l'innovation, notre action s'intensifie pour résoudre les différends liés à l'innovation, pour protéger et valoriser la propriété industrielle, et pour encourager « l'Innovation ouverte ».

C'est dans cet esprit que ce site met à votre disposition tous les outils que nous développons pour améliorer la confiance. Il ne répond certainement pas à tout et ne remplace pas un échange direct. Nous sommes donc à votre écoute : n'hésitez pas à [nous adresser une demande de médiation](#) ou, pour toute autre question, à nous contacter via le [formulaire de contact](#) !